



# RÈGLEMENT

Edition Décembre 2022

**Soucieuse de répondre aux attentes et aux besoins des jeunes du territoire, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, propose une bourse initiatives jeunes.**

## LES OBJECTIFS

- Favoriser les initiatives des jeunes âgés de 12 à 25 ans
- Soutenir et valoriser la capacité d'initiative des jeunes
- Développer l'autonomie, la mobilité, la prise de responsabilité
- Impliquer les jeunes dans la vie locale et dans des projets d'utilité sociale
- Favoriser le lien intergénérationnel

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour être étudiés tous les projets soutenus doivent répondre aux critères suivants :

- L'implication des jeunes doit être dans toutes les phases du projet (montage du dossier, mise en œuvre du projet et évaluation prévue, actions d'autofinancement, développement du lien social, communication...).
- 50% à minima des jeunes doivent être dans la tranche d'âge et appartenir au territoire de la CCMDL
- Après réalisation du projet, les jeunes ont pour obligation :
  - De faire une retransmission de leur expérience lors d'un événement collectif rassemblant tous les bénéficiaires de la bourse initiatives jeunesCette valorisation de leurs projets peut se faire sous formes variées (vidéos, stories, exposé oral, panneau de photos, diaporama...). Un format destiné au site de la CCMDL est aussi demandé.
  - De transmettre le bilan financier du projet une fois ce dernier réalisé
- A minima les familles doivent être informées de la participation du jeune au projet et signer une autorisation parentale pour tout candidat mineur.
- L'aide financière et/ou matérielle apportée par le dispositif ne peut constituer la seule source de financement nécessaire à la réalisation du projet (80% maximum)
- Les jeunes doivent être accompagnés par une structure (elle peut être sociale, culturelle, éducative, sportive...). Cet accompagnement peut être une aide autour du montage du projet ou un simple accompagnement administratif.
- Pour les mineurs le versement de la subvention se fera à une structure uniquement.

Ne sont pas éligibles au dispositif :

- Les projets présentés par des professionnels, les entreprises, les auto entrepreneurs
- Les projets à caractère commercial, politique, religieux ou contraires aux bonnes mœurs.
- Participation à des compétitions sportives dans le cadre de fédération.
- Les projets à vocation unique de « consommation » (vacances du groupe ou équipements individuels par exemple) ne seront pas retenus.
- Financement des études

## **INSTRUCTIONS DU DOSSIER**

Les jeunes devront obligatoirement compléter un dossier d'inscription.

L'instruction du dossier est effectuée en quatre étapes:

- le dépôt du dossier
- la présentation orale du projet lors d'un jury (10 mn avec supports au choix)  
*Le jury se tiendra en janvier.*
- la notification de la bourse et son versement à la structure
- le suivi de la réalisation du projet et de l'utilisation de la bourse / la participation à un temps de restitution

### Composition du jury :

Habitants du territoire, élus, professionnels de la jeunesse, partenaires financiers, anciens lauréats.

## **ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Les candidats doivent fournir un bilan financier du projet une fois ce dernier réalisé.

Ils s'engagent aussi à participer à la restitution qui présentera les projets lauréats ainsi qu'à fournir des éléments pour une publication sur le site de la CCMDL.

## **DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES**

Le 31 décembre 2022 **au plus tard**

### **DÉPÔT DES DOSSIERS - par mail :**

initiatives.jeunes@cc-mdl.fr

### **Ou à déposer directement:**

#### **Auprès**

- **de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)**

Agora - 218 rue du Lavoir - 69930 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

- **d'une des deux Maison des Services :**

**Saint Laurent de Chamousset** - Avenue des 4 cantons - 69930 Saint Laurent de Chamousset

**Saint Symphorien sur Coise** - 57 rue des Tanneries - 69590 - Saint Symphorien sur Coise

---

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT PRENDRE CONTACT AVEC LE SERVICE JEUNESSE :**

---

**initiatives.jeunes@cc-mdl.fr / 04 78 19 05 14**

**Monts du  
Lyonnais**  
Communauté  
de communes